

[Voir la version en ligne](#)



Chers tous,

Voici la 2ème newsletter qui vous présente les nouvelles modalités administratives 2018 pour les épreuves motorisées en UFOLEP, suite à la parution du décret du 9 août 2017.

L'UFOLEP a mis en place une procédure et des outils pour accompagner et soutenir ses organisateurs.

Nous vous souhaitons une bonne saison jalonnée de belles manifestations sportives.

L'UFOLEP Nationale

CALENDRIER DES SPORTS MECANIQUES 2018



[TELECHARGER](#)

NOUVELLE PROCEDURE POUR L'OBTENTION DU VISA FEDERAL

Suite au décret du 09 août 2017 et à l'arrêté du 24 novembre 2017 qui modifient le régime de déclaration des manifestations sportives, l'UFOLEP va mettre en place une procédure permettant de contrôler l'organisation des courses qui se déroulent sous son égide.

Les manifestations motorisées ne sont plus sous le régime de l'autorisation préfectorale mais uniquement de la déclaration auprès des services de l'Etat.

C'est désormais aux fédérations sportives d'émettre un visa auprès de ses organisations.

En l'absence de visa fédéral, la course ne pourra être organisée sous l'égide de l'UFOLEP.

En effet, afin de garantir la sécurité des pratiquants et des spectateurs, et conformément à la convention signée entre l'UFOLEP et la FFM, un visa numéroté sera délivré à l'organisateur certifiant que la liste des points à contrôler a bien été respectée.

En cliquant sur les documents ci-dessous, vous accédez aux outils et pièces à fournir à votre comité départemental UFOLEP.

[DECRET DU 8 AOUT 2017 : POLICE DE LA SECURITE DE LA MANIFESTATION](#)

[CERFA SPORTS MECANIQUES](#)

[REGLEMENT PARTICULIER MOTO CROSS - FORMULAIRE A REMPLIR](#)

[REGLEMENT PARTICULIER TRIAL - FORMULAIRE A REMPLIR](#)

[REGLEMENT PARTICULIER ENDURO MOTO 50 - FORMULAIRE A REMPLIR](#)

[LISTE DES PIECES A FOURNIR](#)

[CONVENTION POUR LE DECRET DU 9 AOUT 2017 ENTRE FFM ET UFOLEP](#)

A VOS AGENDAS !

Pour vous aider, nous proposons 4 visioconférences d'1h pour vous expliquer la nouvelle procédure fédérale à destination des délégué.e.s UFOLEP et responsables de commissions techniques. Pour ce faire, inscrivez-vous à l'une des visio conférence : 4 webinaires sont proposés aux dates suivantes pour les procédures de visas :

- 22 février 2018 à 15 h 00
- 23 février 2018 à 15 h 00
- 1er mars 2018 à 10 h 00
- 1er mars 2018 à 15 h 00

[CLIQUER POUR S'INSCRIRE](#)

[TUTORIEL POUR PARTICIPER AU WEBINAIRE](#)

LICENCE A LA MANIFESTATION MOTO

CAHIER DES CHARGES 2018

LICENCE UNE MANIFESTATION « SPORTS MECANIKUES MOTO »



Suite aux assises nationales UFOLEP qui se sont tenues les 20 et 21 janvier dernier, une modification a été apportée sur les personnes éligibles à ce dispositif.

Désormais les pilotes licenciés N-1 peuvent également bénéficier de ce dispositif.

Nouvelle version (du 15 février 2018) du cahier des charges : cliquer sur la photo

RETOUR SUR LES ASSISES DES SPORTS MECANIKUES

Se sont tenues les 20 et 21 janvier dernier au CREPS de Bourges, les assises des sports mécaniques moto & Auto.

Plus de 120 personnes et de nombreux ateliers pour soutenir les associations organisatrices.



[CLIQUEZ SUR LE COMPTE RENDU](#)

[REponses AUX QUESTIONS DES ASSISES](#)